



Mémoire pour les consultations en vue du budget fédéral de
2023

présenté par la Fédération canadienne de l'agriculture

Liste des recommandations :

Soutien pour les objectifs liés aux changements climatiques

Recommandation 1 : Mettre sur pied un groupe de travail dans le domaine agroenvironnemental chargé de fournir de l'expertise liée aux fermes et de l'expertise technique tôt dans le processus d'élaboration de l'ensemble des politiques agroenvironnementales.

Recommandation 2 : Financer la formation des agronomes et offrir des mesures incitatives aux agriculteurs pour l'adoption de la gestion des nutriments 4B.

Recommandation 3 : Élargir le volet Adoption du Fonds des technologies propres en agriculture (FTA) afin d'y inclure le financement de projets à plus petit budget et un partage des coûts plus important de la part du gouvernement pour les exploitations agricoles dont le capital est insuffisant.

Recommandation 4 : Élargir le volet Recherche et innovation du Fonds des TPA afin d'y inclure les technologies de mesure directe des émissions dans les exploitations agricoles.

Recommandation 5 : Consacrer des fonds au développement de variétés de plantes ayant une masse racinaire améliorée.

Recommandation 6 : Pour aider à préserver les pâturages naturels, les producteurs ont besoin d'un soutien direct de la part du gouvernement qui renforcera leurs efforts de conservation à la ferme.

Appui à la gestion des risques

Recommandation 7 : Inclure des mesures aux programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) qui améliorent la gestion des risques climatiques à la ferme ainsi que les mesures d'atténuation et de prévention visant à éviter des dégâts futurs causés par des événements météorologiques extrêmes.

Recommandation 8 : Formaliser un mandat de développement du secteur de l'aquaculture à Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), pour protéger les conchyliculteurs contre les événements climatiques catastrophiques et pour accroître le financement du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques (PCCSM).

Recommandation 9 : Mettre sur pied des programmes de sécurité alimentaire afin d'offrir de l'aide aux producteurs qui subissent les effets négatifs des tarifs imposés par le gouvernement fédéral sur les engrais en provenance de la Russie.

Réduction des contraintes limitant la croissance

Recommandation 10 : Augmenter le financement du Fonds national des corridors commerciaux.

Recommandation 11 : Assurer une indemnisation complète et équitable aux producteurs dans les secteurs à gestion de l'offre suite aux concessions d'accès aux marchés accordées dans le cadre de l'Accord Canada–États-Unis-Mexique (ACEUM).

Recommandation 12 : Améliorer l'accessibilité des fonds fédéraux devant servir à améliorer la connectivité à Internet par la création d'un guichet unique, comportant des critères d'admissibilité plus nuancés et fournir un soutien dans les zones de desserte à coût élevé.

Recommandation 13 : Fournir un financement de 10 millions de dollars pour soutenir l'exécution continue de la Stratégie nationale de la main-d'œuvre pour l'agriculture et la fabrication d'aliments et de boissons (SNM).

Recommandation 14 : Lancer une campagne de sensibilisation du public pour faire connaître les cheminements de carrière dans le secteur canadien de l'agriculture

Meilleur accès à l'expertise

La stratégie de réduction des émissions attribuables aux engrais vise à ramener les émissions d'oxyde nitreux à des niveaux inférieurs de 30 % à ceux de 2020 d'ici 2030 et inclut un mandat d'accorder davantage de soutien aux agriculteurs pour l'élaboration et l'adoption de meilleures pratiques de gestion (MPG). Dans cette optique, il sera crucial d'augmenter le soutien technique pour faciliter la mise en place de MPG, comme le programme de gestion des nutriments 4B, dans les exploitations agricoles. Selon une analyse de l'industrie, il suffirait d'appliquer les pratiques 4B pour réduire de 14 % les émissions attribuables aux engrais. Un soutien visant à faciliter la consultation d'experts-conseils, combiné à la participation des producteurs plus tôt dans le processus d'élaboration des politiques sera essentiel pour atteindre cet objectif tout en répondant à la croissance de la demande alimentaire.

Recommandation 1 : Mettre sur pied un groupe de travail dans le domaine agroenvironnemental chargé de fournir de l'expertise liée aux fermes et de l'expertise technique tôt dans le processus d'élaboration de l'ensemble des politiques agroenvironnementales, portant notamment sur les incitatifs à la réduction des émissions, les protocoles de compensation de carbone, les stratégies d'adaptation aux changements climatiques et le plan d'agriculture durable. Ce groupe de travail doit comprendre des producteurs, des experts techniques et des hauts fonctionnaires d'AAC et d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC).

Recommandation 2 : Financer la formation d'agronomes ayant une expertise dans l'adoption de la gestion des nutriments 4B pendant la Phase II du Fonds d'action à la ferme pour le climat. Cela comprend la formation de ceux qui débutent dans la profession et la formation de recyclage nécessaire pour mettre les experts au fait des dernières publications scientifiques. Il faut aussi offrir d'autres mesures incitatives aux agriculteurs pour les encourager à adopter la gestion des nutriments 4 B. On s'attend à ce que la demande d'expertise concernant l'utilisation efficace des engrais augmente, étant donné la très forte hausse récente des prix des intrants.

Amélioration du soutien aux technologies propres

Le budget de 2022 prévoyait tripler le Fonds des technologies propres en agriculture (TPA) par l'apport de 329,4 millions de dollars supplémentaires sur six ans. Ce financement est apprécié, mais le Fonds des TPA peut encore être amélioré afin d'accueillir un nombre accru de producteurs et de types de projets. La réalisation de ces objectifs passe par des améliorations importantes des deux volets de financement du Fonds.

Volet Adoption : L'augmentation des prix des intrants en 2022 a fortement incité les exploitations à adopter des technologies propres qui améliorent l'efficacité des intrants. Malheureusement, l'agriculture de précision est beaucoup moins utilisée dans les exploitations de moins de 500 acres ou dont le revenu annuel est inférieur à 70 000 \$. Même si le financement du volet Adoption a augmenté, le partage des coûts exige toujours que les exploitations investissent un minimum de 25 000 \$, ce qui peut être un obstacle important pour les exploitations qui disposent d'un fonds de roulement net limité, celles-là mêmes qui pourraient bénéficier le plus de ces technologies.

Recommandation 3 : Élargir le volet Adoption du Fonds des technologies propres en agriculture afin d'y inclure le financement de projets à plus petit budget et la prise en charge d'une part plus importante du financement par le gouvernement pour les exploitations agricoles dont le capital est

insuffisant. Le recensement des projets à plus petit budget devrait s'appuyer sur les recherches menées par Expert Systems et Troo Corporation, qui ont reçu des subventions d'AAC pour étudier le problème en 2018.

Volet Recherche et innovation : Le volet Recherche et innovation comprend trois priorités : énergie verte et efficacité énergétique, agriculture de précision et bioéconomie. Cependant, il n'y a actuellement aucune source de financement pour la fabrication d'équipements qui aideraient les exploitations agricoles à mesurer les réductions d'émissions résultant de l'adoption de MPG et de technologies propres. Ces équipements donneraient aux exploitations agricoles la possibilité de bénéficier davantage de crédits compensatoires de carbone, tout en garantissant que leurs efforts de réduction d'émissions soient pleinement reconnus.

Recommandation 4 : Élargir le volet Recherche et innovation du Fonds des TPA afin d'y inclure les technologies de mesure directe des émissions dans les exploitations agricoles.

Les végétaux au service de la décarbonation

Le budget de 2022 prévoyait l'injection de 100 millions de dollars dans la recherche postsecondaire en vue du développement de technologies et de variétés de cultures à l'appui d'une agriculture carboneutre. Des recherches similaires ont connu un franc succès, par exemple l'initiative Harnessing Plants de l'Institut Salk au Royaume-Uni, qui vise à augmenter la masse et la profondeur des racines afin d'améliorer la séquestration du carbone et son stockage à long terme dans les cultures.

Recommandation 5 : Affecter du financement au développement de variétés végétales à masse racinaire améliorée. Ce financement devrait servir à tirer parti de la recherche de l'Institut Salk pour déterminer si ces traits améliorés sont adaptés aux différentes zones de culture du Canada. Associée à l'adoption de MPG telles que les cultures intercalaires et les cultures de couverture, cette innovation pourrait donner un coup d'accélérateur à la réalisation des ambitions de carboneutralité du Canada.

Protection des prairies

Le gouvernement du Canada s'est engagé à protéger 25 % de ses terres et de ses océans d'ici 2024 et 30 % d'ici 2030. Les producteurs sont les intendants des prairies indigènes, où l'on trouve des centaines d'espèces végétales et 60 espèces en péril. Cependant, les producteurs sont confrontés tous les jours à la pression de développer ces régions pour éviter les répercussions économiques négatives. L'équipe principale d'AAC chargée de la planification des mesures agricoles de protection des espèces en péril dresse actuellement des stratégies pour atténuer ces pertes, mais les producteurs ont besoin d'une analyse de rentabilisation pour maintenir ces habitats essentiels.

Recommandation 6 : Pour aider à préserver les pâturages naturels, les producteurs ont besoin d'un soutien direct de la part du gouvernement qui renforcera leurs efforts de conservation à la ferme.

Gestion du risque climatique et profitabilité des exploitations agricoles

Compte tenu des risques plus importants que pose l'éventualité de phénomènes météorologiques violents et imprévisibles, le Canada doit améliorer la contribution de ses programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) à la gestion du risque climatique et à la préparation aux changements climatiques.

Agri-stabilité : La participation au programme Agri-stabilité, un programme crucial pour les producteurs canadiens confrontés soudainement à de lourdes pertes de revenus, demeure faible. Si les modifications annoncées dernièrement ont bonifié le soutien offert aux participants, de nombreux producteurs anticipent qu'il leur sera quand même difficile d'être indemnisés pour de lourdes pertes.

Recommandation 5 :

Agri-relance : La préparation aux risques climatiques et leur gestion nécessitent de miser résolument sur la prévention et l'atténuation des impacts futurs des phénomènes météorologiques extrêmes. Il est crucial d'examiner en détail les phénomènes catastrophiques précédents pour en tirer des leçons et voir quelles mesures pourraient prévenir ou atténuer les impacts futurs sur la production alimentaire, faciliter le rétablissement et l'adaptation des producteurs, et assurer l'obtention des résultats souhaités pour l'environnement en général.

Recommandation 7 : Inclure des mesures aux programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) qui améliorent la gestion des risques climatiques à la ferme ainsi que les mesures d'atténuation et de prévention visant à éviter des dégâts futurs causés par des événements météorologiques.

- a) L'aide versée par Agri-Stabilité devrait tenir compte de l'historique des paiements versés aux producteurs, en haussant le taux de couverture jusqu'à concurrence de 85 % pour chaque année consécutive de participation sans indemnisation. Le taux diminuerait dès la réception d'une indemnité, ce qui encouragerait à investir en continu dans la gestion des risques climatiques à la ferme.
- b) Après chaque intervention du programme Agri-relance, il faut entreprendre un examen réalisé en collaboration avec les producteurs, les principaux acteurs de l'industrie et les représentants de l'État afin d'évaluer des mesures susceptibles de prévenir ou d'atténuer les risques futurs.

Les problèmes urgents causés par l'ouragan Fiona pour les conchyliculteurs de l'Atlantique nécessitent une série de programmes de GRE qui répond aux besoins de tous les producteurs touchés. Du fait que d'autres phénomènes météorologiques extrêmes sont anticipés, il faut s'assurer de rapidement prendre des mesures pour fournir de l'aide aux producteurs qui n'ont pas accès à ces programmes et pour faire en sorte que les producteurs aquacoles touchés aient accès à un soutien qui leur permet de développer leur secteur.

Recommandation 8 : Formaliser un mandat de développement du secteur de l'aquaculture à Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), pour protéger les conchyliculteurs contre les événements climatiques catastrophiques et pour accroître le financement du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques (PCCSM).

Le 3 mars 2022, le gouvernement canadien a institué un tarif douanier de 35 % sur les engrais russes. Cette mesure a entraîné une hausse du coût de production des aliments partout au Canada et en particulier dans

l'Est du pays où, selon les estimations, 85 % à 90 % des engrais azotés sont importés de Russie. Ces coûts s'ajoutent aux pressions inflationnistes déjà importantes sur le carburant agricole et les autres intrants.

Recommandation 9 : Mettre sur pied des programmes de sécurité alimentaire afin d'offrir de l'aide aux producteurs qui subissent les effets négatifs des tarifs imposés par le gouvernement fédéral sur les engrais en provenance de la Russie.

Consolidation et sécurisation des chaînes d'approvisionnement

Un réseau de transport résilient est indispensable pour l'agriculture canadienne. Le Fonds national des corridors commerciaux est déjà un grand succès, comme en témoignent les 115 projets approuvés par Transports Canada et les investissements du secteur privé mobilisés.

L'industrie agricole du Canada continue de croître et a réussi à trouver et à développer à la fois des marchés nationaux et internationaux. L'Accord de libre-échange canadien doit continuer de répondre à la demande grandissante de capacité de transport et aux coûts supplémentaires causés par les délais et perturbations qui nuisent à la rentabilité des exploitations agricoles.

Recommandation 7 : Le budget de 2022 proposait 450 millions de dollars sur cinq ans, par l'entremise du Fonds national des corridors commerciaux. Dans son budget de 2023, le gouvernement du Canada doit maintenir et bonifier son niveau d'investissement pour répondre au besoin grandissant de financement de projets.

Soutien de la résilience de l'approvisionnement alimentaire au Canada

Un secteur agricole national résilient est essentiel à la sécurité alimentaire nationale. Le système de gestion de l'offre au Canada favorise la stabilité de l'offre par la coordination de la production et de la demande, combinée à des mesures de contrôle des importations. Dans le cadre de l'ACEUM et d'autres accords commerciaux conclus récemment, on a fait une série de concessions dans les secteurs soumis à la gestion de l'offre pour assouplir l'accès à leurs marchés, mais ces compromis menacent de miner la résilience et la stabilité de l'approvisionnement alimentaire que ce système offre.

Recommandation 11 : Assurer une indemnisation complète et équitable aux producteurs dans les secteurs à gestion de l'offre suite aux concessions d'accès aux marchés accordées dans le cadre de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM).

Accès à Internet dans les régions rurales

Le gouvernement du Canada entend assurer la connectivité haute vitesse à Internet à 98 % des Canadiens d'ici 2026 et la totalité d'ici 2030. Les collectivités rurales de taille plus limitée continuent de signaler des obstacles à l'accès au soutien visant à améliorer la connectivité, car elles n'ont pas de solides arguments économiques pour justifier les investissements importants nécessaires à l'établissement et au maintien de cette connectivité.

Recommandation 12 : La complexité, les critères d'admissibilité et le coût du programme sont autant d'obstacles pour les collectivités rurales en quête de connectivité numérique. Pour abattre ces obstacles, il faut prendre les mesures suivantes :

- Un guichet unique simplifié pour les demandes de financement qui permet aux collectivités de savoir où aller chercher du financement et quel est le financement disponible.
- Créer un fonds pour les zones de desserte à coût élevé qui assurerait la rentabilité des fournisseurs d'accès à Internet desservant des zones de faible densité, à coût élevé. Les mesures de soutien existantes ciblent uniquement le déploiement, mais un niveau soutenu de soutien, qui pourrait provenir des produits des enchères du spectre, est nécessaire pour encourager le déploiement et le maintien des services dans les régions qui manquent d'arguments pour justifier des investissements privés.

Soutenir une stratégie pour la main-d'œuvre agricole

Les pénuries de main-d'œuvre chroniques et persistantes causent des problèmes aux agriculteurs canadiens depuis des décennies, et selon des estimations récentes, leur imputent jusqu'à 2,9 milliards de dollars de pertes de ventes par année. Récemment, les pénuries de main-d'œuvre dans le secteur de la transformation alimentaire ont elles aussi perturbé la chaîne d'approvisionnement. Afin de contrer ces pressions, le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture a obtenu du financement du Centre des Compétences futures aux fins de l'élaboration de la Stratégie nationale de la main-d'œuvre pour l'agriculture et la fabrication d'aliments et de boisson, qui sera finalisée au début de 2023. Cette démarche pilotée par l'industrie a mobilisé des acteurs de toute l'industrie afin de définir les mesures à prendre pour créer la main-d'œuvre souhaitée pour l'avenir.

Recommandation 13 : La Stratégie nationale sur la main-d'œuvre (SNM) est un plan d'action pluriannuel visant à définir et à mettre en œuvre des mesures à court, à moyen et à long terme pour assurer la stabilité de la main-d'œuvre. La FCA recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) fournisse un financement de 10 millions de dollars pour créer un Secrétariat qui serait chargé de coordonner la prise de mesures cruciales, de façon soutenue.

Recommandation 14 : L'industrie canadienne de l'agriculture a besoin de soutien pour lancer une campagne de sensibilisation du public pour faire connaître les cheminements de carrière dans le secteur canadien de l'agriculture, afin de contrer les fausses perceptions répandues dans le public qu'il n'y a pas de solides carrières à long terme dans ce secteur.